



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

apprentissage

Question écrite n° 69068

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la nécessité de revaloriser les différents systèmes de la formation par alternance, et notamment la formation par l'apprentissage. Alors que tant de jeunes sont sans emploi et en recherche d'une possibilité d'entrer dans le monde du travail, de nombreux responsables d'entreprises, petites ou grandes, recherchent vainement des personnels pour développer leur activité. À l'heure où les jeunes ne rêvent que d'internet et d'ordinateurs, il est nécessaire de réhabiliter le travail manuel et d'inculquer qu'il n'est pas dégradant de travailler de ses mains et de manier des outils. Il lui demande quelles dispositions novatrices peuvent être prises pour favoriser l'accès des jeunes à l'apprentissage.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur l'intérêt de revaloriser l'image du travail manuel afin d'inciter les jeunes à recourir à la formation professionnelle en alternance notamment par le biais de l'apprentissage. Depuis deux ans, dans le cadre du plan de cohésion sociale, le Gouvernement lance une campagne d'information sur l'apprentissage afin de promouvoir ce mode d'acquisition d'une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. En outre, dans le cadre de ce plan, il a adopté diverses mesures ayant pour objectif d'améliorer la situation de l'apprenti comme par exemple le non-assujettissement des revenus de l'apprenti à l'impôt sur le revenu, dans la limite d'un SMIC. En outre, la définition et la mise en oeuvre de la politique en matière d'apprentissage étant de la compétence des conseils régionaux, il leur appartient également d'en assurer la promotion. Dans le même sens, les branches professionnelles peuvent aussi avoir une politique volontariste en ce domaine. Certaines branches qui connaissent des difficultés de recrutement ont d'ailleurs décidé, après négociation des partenaires sociaux, d'améliorer le niveau de rémunération versée aux apprentis de leur secteur.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69068

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 2005, page 6546

Réponse publiée le : 20 juin 2006, page 6586